



La Roche-sur-Yon, le 14 décembre 2012

Direction des Affaires juridiques
& de la commande publique
Service Conseil municipal-Courrier

HOTEL DE VILLE

Place Napoléon – BP 829

85021 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. : 02 51 47 47 47
fax : 02 51 37 48 71

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2012

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de Charlotte LEYDIER en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste des pouvoirs :

- | | | |
|-----------------------|---|--------------------------------|
| – Angie LEBOEUF | à | Stéphane IBARRA |
| – Francis LUCAS | à | Roland GUILLET |
| – Yves ROULEAU | à | Thierry BARBARIT |
| – Marie-Noëlle MANDIN | à | Anne VALIN (questions 16 à 30) |
| – Jacques AUXIETTE | à | Pierre REGNAULT |
| – Luc ROY | à | Mathieu DURQUETY |
| – Daniel RAMPONI | à | Mathilde MAGE |

Il appelle aux remarques éventuelles sur le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012 ; celui-ci est adopté.

Monsieur le Maire fait l'intervention suivante :

« Pour ce conseil municipal de novembre, nous aurons à examiner une trentaine de délibérations. Parmi celles-ci, je voudrais insister sur quelques opérations qui me semblent tout particulièrement importantes.

D'abord, la première d'entre elles, qui concerne la signature d'un Contrat local de Santé entre la Ville et l'Agence régionale de Santé des Pays de la Loire. Nous avons abordé plusieurs fois ce dossier ; il arrive aujourd'hui dans sa phase de finalisation.

Vous savez que l'accès à la santé est l'une des préoccupations majeures de nos concitoyens. Très souvent, les maires sont confrontés à des problèmes sanitaires ou médico-sociaux sur leurs communes.

Comme membre de la Fédération des villes moyennes, je pense, comme mes collègues, que le droit à la santé constitue, tout comme le droit à l'éducation, l'un des droits fondamentaux qu'il convient de préserver.

C'est d'ailleurs dans cet esprit *-hasard du calendrier-* qu'aujourd'hui même la Fédération des Villes Moyennes organisait, à Paris, les 3^{ème} Rendez-vous de l'intelligence locale sur le thème : « *Tous les territoires ont droit à la santé* ». Beaucoup de thèmes devaient y être abordés, notamment les questions relatives à l'amélioration de l'offre de soins sur l'ensemble des territoires.

Ces préoccupations, nous les avons intégrées à notre niveau, parfois même anticipées. Les réponses, pistes de réponses ou objectifs seront donc désormais traduites et répertoriées dans un document unique qui nous permettra collectivement de mieux répondre à la réduction des inégalités sociales, environnementales et territoriales de Santé.

Nous ne partons pas de rien.

Beaucoup d'actions étaient soit engagées soit envisagées et le rôle de la Ville a été volontaire, en témoigne notre adhésion au sein du Réseau français des villes Santé dès 1994 et de notre longue expérience en matière d'actions santé dans le cadre scolaire et nutritionnel par exemple.

Compte tenu d'une augmentation réelle de la précarité, en France et en Vendée aussi, certains sont obligés de faire passer leur santé au second plan pour pouvoir répondre à des besoins de première nécessité, se nourrir, se vêtir et se loger.

N'oublions pas que 14 % des Yonnais bénéficient de la Couverture Maladie Universelle (une mesure de solidarité que nous devons au gouvernement Jospin!), que notre territoire connaît une surreprésentation des personnes souffrant de troubles psychiques, ou encore connaît des accidents et des maladies liés à l'alcool plus importants qu'ailleurs en Vendée.

Il était donc important de dresser un diagnostic actualisé, complet et partagé, ce que nous avons fait en 2011, accompagnés de l'institut Renaudot, pour que les actions menées en faveur de nos concitoyens puissent se faire de manière plus cohérente et mieux coordonnée avec l'ensemble des acteurs de la santé sur notre territoire.

Anne VALIN reviendra sur ce dossier mais je peux d'ores et déjà vous dire qu'il mobilise la municipalité de manière transversale car sept délégations et autant de services sont associés à la démarche.

C'est vrai, la compétence Santé n'est pas une compétence communale, fort heureusement d'ailleurs car elle serait source d'inégalités selon la richesse des territoires. Mais nous considérons que notre territoire est l'échelle pertinente pour mener une action au plus près de la santé de nos concitoyens.

Je me réjouis que notre engagement de campagne de mars 2008 puisse aujourd'hui se concrétiser et je remercie Anne VALIN, mobilisée sur le sujet et l'ensemble des services et les acteurs (associatifs, bénévoles, habitants, professionnels de santé...) qui se sont engagés dans l'aventure (CHD, CHS, CPAM, ARS, Direction départementale de la cohésion sociale et j'en passe).

Car notre action doit être collective pour éviter qu'en France, un jour, nous soyons obligés de vivre la situation des « *Flying doctors* », ces médecins et chirurgiens bénévoles qui intervenaient autrefois en Afrique, et qui, compte tenu de la crise, agissent désormais aux Etats-Unis, allant d'un Etat à l'autre, parfois dans des gymnases, pour soigner des centaines de gens, femmes et enfants, qui n'ont plus les moyens de se soigner.

Sans transition, encore qu'il s'agisse de développement durable, je souhaiterais attirer votre attention sur la délibération 4 relative aux ateliers et chantiers d'insertion.

Sollicitée par la Maison de l'Emploi de La Roche-sur-Yon, le service Chantier collectif de la Ville accueillera une dizaine de Yonnais participant au PLIE pour un emploi en chantier d'insertion.

Cette action favorise une insertion sociale et professionnelle, appréciable en ces temps difficiles, pour les personnes éloignées de l'emploi.

Aidée par le Fonds Social Européen, la Ville y injecte plus de 123 000 € !

A cela, il faut ajouter l'investissement que la Ville vient de réaliser au niveau des nouveaux locaux du Chantier collectif inaugurés lundi, rue Léon Gauvrit, qui offre désormais un lieu plus adapté, en cœur de zone d'activités. Cet investissement a été porté par la Ville seule, pour plus de 520 000 euros et a permis de dégager 150 heures en clauses d'insertion permettant à un salarié du chantier de découvrir le métier de charpentier métallique.

Cet investissement témoigne de l'engagement de la Ville dans l'insertion par l'activité économique mais aussi de l'intérêt porté aux personnes en démarche d'insertion en leur apportant les moyens adéquats... une belle initiative qu'il convient aussi de souligner pour montrer que la Ville fait beaucoup en faveur de l'emploi !

D'autres délibérations viennent aussi illustrer notre action en direction de l'embellissement des quartiers : et pas uniquement la Place Napoléon !

La place de la Liberté, dans le quartier du même nom, aura aussi sa rénovation, une rénovation d'ampleur et de qualité. Françoise VIGNAULT y reviendra mais je voulais saluer la démarche participative qui a accompagné ce projet urbain.

Cette opération confortera la centralité du quartier et l'accessibilité des équipements, rééquilibrera l'espace pour faire cohabiter au mieux tous les usagers et requalifiera la place en un espace public attractif, convivial et durable. Ce sera l'occasion aussi d'y intégrer des conteneurs enterrés et la mise en accessibilité de deux arrêts de bus. Là aussi, l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux n'est pas négligeable et viendra apporter au quartier un coup de neuf et des prestations nouvelles !

Dans le même esprit, mais dans le quartier Jean Yole cette fois, nous allons délibérer sur un projet urbain partenarial qui nous permettra de réaliser un nouveau giratoire, boulevard Edison, face à l'Intermarché. Cette enseigne a décidé de moderniser et d'agrandir son espace commercial.

La création d'un giratoire étant rendue nécessaire par le projet du constructeur, un financement peut être envisagé entre la collectivité et le constructeur via la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial.

Au-delà de cet accord et de ce travail partenarial, c'est toute la physionomie du quartier qui va être revue et apportera plus de qualité et d'esthétique. La délibération 14 sur les rues d'Aizenay, Gutenberg et le boulevard Edison viendra ajouter à la rénovation du pôle commercial de proximité et du quartier.

L'image du quartier évolue... c'est un quartier qui mue, se transforme, avec le nouveau pôle commercial « Eden » et la rue d'Aizenay qui fait peau neuve.

Ce quartier offrira aux habitants de nouveaux services commerciaux de proximité avec une voirie et des espaces publics sécurisés et de qualité.

Enfin, autre délibération, autre quartier, autre équipement... c'est la réalisation d'un multi-accueil et d'une mairie annexe de La Vallée Verte en coréalisation avec l'Agglomération.

Au-delà de la mairie annexe payée par la Ville, c'est l'Agglomération qui étoffe ses prestations en dotant la ville d'une nouvelle structure petite enfance, un nouveau service public de proximité qui vient compléter les structures de petite enfance réalisées dans les différentes communes aux Clouzeaux, à la Chaize et les différents Relais assistantes-maternelles.

Cela me permet de rappeler que ces investissements communautaires sont financés par les recettes de la collectivité : dotation de l'Etat, recettes des prestations et impôts des contribuables locaux, particuliers et entreprises.

Merci pour cette introduction. Je passe tout de suite la parole à Anne VALIN pour un dossier important sur le Contrat local santé. »

R. MESTRE et M. PELTAN interpellent Monsieur le Maire sur la contribution foncière des entreprises. **Monsieur le Maire** rappelle alors les règles de fonctionnement du conseil municipal et indique que la parole leur sera donnée à la fin de la séance, une fois l'ordre du jour épuisé.

R. MESTRE et le groupe **LA ROCHE GAGNANTE** quittent la salle.

Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour.

1	CONTRAT LOCAL DE SANTE ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES PAYS DE LA LOIRE
----------	--

Rapporteur : Mme Anne Valin

Projection d'un diaporama commenté par A. VALIN.

Il est proposé de conclure, avec l'ARS Pays de la Loire, un contrat local de santé valorisant la politique santé menée par la Ville et fédérant l'ensemble des partenaires (autant en interne qu'en externe) autour du développement d'actions de prévention, d'éducation et de promotion de la santé pour une durée de 3 ans.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE (DSUCS) 2011- RAPPORT D'UTILISATION
----------	--

Rapporteur : M. Yannick Henry

La loi prévoit la présentation d'un rapport au conseil municipal retraçant les actions de développement social urbain conduites par les communes bénéficiant de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale.

La Ville de La Roche-sur-Yon a bénéficié en 2011 d'une dotation de 1 028 855 €, égale à la dotation 2010.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte des actions de développement de ce rapport pour les actions conduites en 2011 dans les domaines de l'action sociale auprès des publics en difficultés, du logement social, du soutien à la vie des quartiers et du pôle prévention - tranquillité publique.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3	CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE - TROISIEME PROGRAMME D' ACTIONS 2012
----------	---

Rapporteur : M. Yannick Henry

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la destination des crédits complémentaires pour les actions retenues au titre du troisième programme d'actions 2012 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Les actions en maîtrise d'ouvrage associative ou autre bénéficiant d'un financement sous forme de subventions de l'ACSE et/ou de la Ville (crédits politique de la Ville).

- Graine d'ID, pour son action : soutien au pôle entretien environnemental - financement de l'action : 5 641 € - subvention ACSE : 5 641 €.

En raison d'un engagement des crédits Etat effectué avant la fin juin 2012, l'ACSE a pu dégager des crédits supplémentaires pour le CUCS :

- Pédagogia, pour son action : rénovation insertion - financement de l'action 4 000 € - subvention ACSE : 4 000 €.

- Auto-Ecole Sociale, pour son action : un emploi c'est permis - financement de l'action : 6 000 €, subvention ACSE : 6 000 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : Mme Mathilde Mage

4	ATELIER ET CHANTIER D'INSERTION ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS ET DES ESPACES NATURELS - DEMANDE DE SUBVENTION FSE AUPRES DE L'ASSOCIATION « MAISON DE L'EMPLOI DE LA ROCHE-SUR-YON ET DU CENTRE VENDEE » POUR L'ACCUEIL DE PARTICIPANTS DU PLIE
----------	---

Rapporteur : Mme Françoise Vignault

Le service Chantier collectif de la Ville de La Roche-sur-Yon est sollicité par la Maison de l'Emploi de La Roche-sur-Yon et du centre Vendée, pour accueillir une dizaine de Yonnais 'participants au PLIE' pour qui un emploi en chantier d'insertion favorise une insertion sociale et professionnelle. En contrepartie de cette action, le service Chantier collectif peut prétendre à une subvention du Fonds Social Européen qui s'élèverait pour 2013 à 22 654,96 €. La Ville participerait au financement de cette action pour un montant de 123 611,11 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5	REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA LIBERTE - CONVENTION DE TRANSFERT DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE L'AGGLOMERATION ET LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON, AJUSTEMENT DU PROGRAMME, APPROBATION DE L'AVANT-PROJET (AVP) ET AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
----------	--

Rapporteur : Mme Françoise Vignault

Le 28 mars 2012, le Conseil municipal a approuvé le programme de requalification de la Place de la Liberté. L'opération vise à conforter la centralité du quartier et l'accessibilité des équipements, rééquilibrer l'espace pour faire cohabiter au mieux tous les usagers, requalifier la place en un espace public attractif, convivial et durable.

La Roche-sur-Yon Agglomération souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage à la Ville pour l'implantation de six conteneurs enterrés et la mise en accessibilité de deux arrêts de bus. Le programme d'aménagement nécessite d'être ajusté. Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'équipe : Pierre Lebrun / SAET (La Roche-sur-Yon). Le forfait provisoire de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été établi sur une enveloppe financière prévisionnelle des travaux arrêtée par le

maître d'ouvrage à 720 000 € HT. L'équipe de maîtrise d'œuvre a terminé les études Avant Projet (AVP) qui doivent être validées. Le coût prévisionnel des travaux et le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre doivent être arrêtés à la fin de la phase Avant Projet (AVP).

M. MAGE ayant participé à la délégation des habitants du quartier, indique que ce sujet a vraiment mobilisé et démontré ainsi que la population est un véritable « acteur politique » qui sait s'approprier l'espace urbain.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6	POLE ASSOCIATIF - RELOGEMENT DES ASSOCIATIONS DANS L'ANCIENNE GENDARMERIE - PLAN DE FINANCEMENT
----------	--

Rapporteur : M. Yannick Henry

Le plan de financement présenté au conseil municipal du 27 septembre évolue pour prendre en compte une nouvelle répartition des fonds du contrat de plan Etat-Région attribués aux projets de l'ilot de l'ancienne gendarmerie au travers du FNADT (Fonds national d'aménagement et de développement du territoire).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7	CONSTRUCTION D'UN MULTI-ACCUEIL DE 51 PLACES ET D'UNE MAIRIE ANNEXE DE LA VALLEE VERTE A LA ROCHE-SUR-YON - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE
----------	--

Rapporteur : Mme Caroline Founini

Par délibération des 14 et 20 décembre 2011, le Conseil municipal de La Roche-sur-Yon et le Conseil d'agglomération ont adopté respectivement une convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation d'un multi-accueil et d'une mairie annexe de La Vallée Verte.

Cependant, l'article 13 de la convention renvoie à un avenant la fixation des modalités financières de remboursement.

Il est donc proposé d'approuver un avenant précisant que la Ville de La Roche-sur-Yon remboursera La Roche-sur-Yon Agglomération au vu d'un titre de recettes correspondant au montant définitif des travaux de la mairie annexe tel qu'il apparaîtra dans l'état des dépenses visées par le comptable public.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8	PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 5
----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Par arrêté municipal n° 12-1399 du 2 juillet 2012, Monsieur le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 5 du Plan Local d'Urbanisme portant sur des modifications, adaptations, corrections des pièces réglementaires écrites :

- Lexique : modification des définitions de l'emprise au sol, du coefficient d'emprise au sol et de la résidence service
- Article 1 : Précision des types d'occupations et d'utilisations du sol interdites en zone 1AUB
- Lexique et Article 3 : Ajustement de la notion « d'accès » en fonction du type d'aménagement
- Article 6 de la zone 1AUZ_marr : Favoriser la densité le long des voies circulantes
- Article 6 des zones UA, UB, 1AUB, 1AUL et 1AUZ_marr : autoriser des adaptations pour les équipements publics
- Article 11 des zones à vocation principale d'habitat

- Article 12 : modifier les modes de calcul des différentes normes suite à la suppression de la SHON et de la SHOB
 - Article 2 : ajustement pour la zone naturelle à vocation éducative, sportive et de loisir
- L'enquête publique s'est déroulée du 31 août au 1er octobre 2012 inclus.
Le conseil municipal est appelé à approuver le dossier de modification n°5 du PLU au vu du rapport remis par le commissaire enquêteur.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9	PLAN LOCAL D'URBANISME - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE N° 2
----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Monsieur le Maire de La Roche-sur-Yon a engagé une procédure de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme portant sur les points suivants :

- Rectifications d'erreurs matérielles dans la charte architecturale
- Rectifications d'erreurs matérielles dans le règlement
- Réduction de l'emplacement réservé n° 17
- Prise en compte de la réforme de la surface de plancher dans le PLU

Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi que le registre permettant au public de formuler ses observations, ont été mis à disposition pendant un mois, du 10 septembre au 10 octobre 2012 inclus.

Le conseil municipal est appelé à approuver le dossier de modification simplifiée n° 2 du PLU.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10	PLAN LOCAL D'URBANISME - BILAN AU REGARD DE LA SATISFACTION DES BESOINS EN LOGEMENTS
-----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

L'article L.123-12-1 du Code de l'Urbanisme précise que trois ans au plus tard après la délibération portant approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU), un débat est organisé au sein du conseil municipal sur les résultats de l'application de ce plan au regard de la satisfaction des besoins en logements et, le cas échéant, de l'échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants. Le conseil municipal délibère sur l'opportunité d'une mise en révision ou d'une mise en révision simplifiée de ce plan dans les conditions prévues à l'article L. 123-13.

Le Plan Local d'Urbanisme ayant été approuvé par délibération du conseil municipal le 7 octobre 2009, un bilan au regard de la satisfaction des besoins en logements est présenté au conseil municipal.

F. GRIVEL fait l'intervention suivante :

« La Roche-sur-Yon dispose depuis longtemps d'un taux important de logements sociaux. Les efforts en matière de construction sont soutenus et ont permis l'augmentation de la population sur la ville, ainsi que la concrétisation de la mixité sociale.

Mais avec la crise, la situation change au niveau de l'équilibre entre l'offre et la demande dans le parc public.

La montée de la précarité, les menaces qui pèsent sur l'avenir de plusieurs entreprises locales, les personnes qui ont déjà perdu leur emploi ou qui craignent de le perdre à brève échéance, tout cela fait que les locataires du parc public ne quittent plus leur logement, même s'il est devenu trop cher par rapport à leurs ressources actuelles.

Ils craignent de ne pas retrouver de logement dans le parc public et ils ont raison d'être inquiets.

Le nombre de logements vacants se réduit fortement et les listes d'attente s'allongent.

Dans le même temps, le nombre d'impayés augmente considérablement et leur niveau explose.

Dans ce contexte, les augmentations de loyer se traduiront par des augmentations d'impayés, les locataires ne pouvant pas inventer des ressources qu'ils n'ont pas.

Les conséquences de cette tension très forte sur le parc public vont très loin.

Le manque de logements vacants est de nature à entraver le relogement des personnes reconnues prioritaires en commission DALO.

Pour reloger, il faut un minimum de logements disponibles. Une circulaire ministérielle récente vient d'ailleurs de préciser que la reconnaissance prioritaire DALO suspendait la mesure d'expulsion, le relogement devant alors être proposé au préalable.

Il est donc essentiel que les personnes menacées d'expulsion constituent très rapidement un dossier DALO pour une recherche de solution efficace et adaptée.

Une autre conséquence du manque de logements disponibles dans le parc public est le fait que des personnes se tournent vers des logements trop chers, du parc privé, par nécessité.

Et l'on retrouve ensuite des situations avec des loyers à 800 euros et des dettes très importantes. Ou bien des personnes sans emploi touchant l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) à environ 460 euros et avec un loyer de 485 euros !

La solution pour ces ménages serait alors bien sûr dans le parc public, mais comment ?

Il est donc nécessaire d'augmenter très vite le nombre de logements dans le parc public, par la construction bien sûr (ce qui soutient aussi l'économie), mais également par l'acquisition dans l'urgence, par les bailleurs publics, de logements existants du parc privé, afin d'augmenter le nombre de logements publics de type PLAI (prêt locatif aidé d'intégration). Ce sont en effet ces logements très sociaux qui répondent le mieux à la demande - nous avons déjà évoqué ce problème à plusieurs reprises dans ce Conseil.

La Roche-sur-Yon est en pointe sur le logement public au niveau de ce département.

Tout doit être mis en œuvre pour faire face à la nouvelle aggravation de la situation pour les ménages.

À La Roche-sur-Yon bien sûr, mais aussi partout dans le département et en particulier dans les communes qui tardent ou qui rechignent à concrétiser la solidarité en matière de logement. »

M. DAVID déclare :

« J'ai bien relevé « la mise en valeur des sites » citée à la page 22 du rapport qui montre clairement la volonté de notre collectivité. Mais il me paraît essentiel que la même détermination apparaisse concernant les équipements et services destinés à favoriser la mixité sociale.

En effet, les structures socioculturelles, scolaires, médicosociales n'apparaissent pas, alors que vous les faites pour les zones de plein-air et de loisirs pour mettre ce territoire en valeur. Je ne le conteste pas, mais j'aurais aussi aimé voir apparaître cette intention.

Vous n'allez certes pas décrire ces structures socioculturelles, scolaires et médicosociales et leur position exacte sur les 200 ha de la Marronnière et de la Vallée de la Riallée, néanmoins ce sont ces structures qui facilitent le lien social et l'intégration de chacune des catégories qui composent notre société urbaine. Il en va de même de l'accès au commerce de proximité. Faudra-t-il ou non orienter les futurs habitants de ces zones vers les grandes galeries commerciales ? Pour ma part, je préfère le commerce de proximité. Bref, je souhaiterais que l'idée d'éco-quartier soit élargie à ces futures zones à urbaniser dans l'esprit de la mixité sociale.

Voilà ce que je voulais demander aujourd'hui. Serait-il possible de l'inscrire dans une intention que vous pourriez partager avec moi ?

Faut-il ajouter que la ville chef-lieu doit continuer à jouer le rôle qui fut le sien au cours des décennies 1960 et 1970 ? C'est en effet à cette époque, pour répondre à de la demande et à l'industrialisation de notre zone urbaine, qu'ont été créées les ZAC de Forges, des Dorinières et de Branly, puis la ZAC Nord-est et il est tout aussi important que l'ensemble des bailleurs sociaux soit partie prenante en lien étroit et indispensable, avec les services de l'Etat, de la Région, du Conseil général et des institutions sociales concernées. »

P. REGNAULT est également convaincu de l'importance de proposer des équipements qui tiennent compte des évolutions des quartiers. Sur le secteur de la Marronnière, une école et une antenne sociale sont prévus pour suivre l'augmentation à venir du nombre de logements. La Ville de La Roche-sur-Yon est certainement une des villes de France qui dispose du niveau de centres sociaux le plus élevé.

Quant au logement social, avec un taux de 29 % sur le territoire de la ville, la stratégie est de ne pas augmenter cette proportion, mais plutôt d'encourager l'accession sociale. Il est envisagé également de développer cette tendance sur la couronne. La Ville de La Roche-sur-Yon, qui accueille 8 à 9 % de la population vendéenne, dispose d'un tiers de logements sociaux et accueille 80 % des gens issus du CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile), ainsi que les patients qui sortent du CHS. Il se dit fier que la Ville assure ce rôle, mais il estime qu'il faut créer les conditions d'une meilleure répartition sur le territoire de ces logements éducatifs aidés et intermédiaires. Il faut créer un meilleur équilibre de l'urbanisme en Vendée.

P. YOU se déclare globalement satisfait de la réalisation des préconisations du PLU. Cependant, il constate une inversion entre logements collectifs et individuels. Ces derniers, en 2009-2010, étaient en nombre supérieur, alors qu'aujourd'hui la tendance s'inverse et c'est le collectif qui se développe. Il s'interroge sur l'opportunité d'accompagner ce mouvement pour favoriser une reconstruction de la ville sur elle-même, ce qui favoriserait une meilleure gestion de l'espace et la préservation des surfaces agricoles périphériques.

Monsieur le Maire est en accord avec ces propos, il estime que densifier dans un cadre très contraint permet de créer beaucoup de logements sans consommer de foncier. C'est une réponse aux attentes d'une population, jeune ou âgée, en demande de logements de centre ville. C'est donc une tendance positive, mais il faut veiller à ce que les logements demeurent accessibles, ce qui est le cas, plutôt exemplaire, de ce qui se passe à La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11	LOGEMENT SOCIAL : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DE LA SAEML ORYON A LA COLLECTIVITE
----	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le Compte rendu Annuel porte sur la gestion par ORYON des opérations de logements sociaux pour l'exercice 2011 ainsi que les prévisions annuelles sur 5 ans.

Le patrimoine de ORYON est constitué de 52 opérations de logement social dont 25 bénéficient du dispositif de conventionnement avec la Ville, résultant des avenants aux conventions de réalisation et d'exploitation signées le 30 décembre 1997. L'ensemble des opérations représente un patrimoine géré de 1 200 logements.

L'incidence pour la collectivité des résultats des opérations conventionnées sur les 5 prochains exercices est la suivante :

RESULTAT COMPTABLE (en milliers d'euros)

2012 : 67

2013 : 136

2014 : 204

2015 : 288

2016 : 372

Concernant 2011, l'exercice est marqué par un déficit de gestion de 5 174,43 € (contrairement à 2010 où un excédent de 400 000 € environ était constaté).

Conformément aux conventions de garantie d'exploitation liant la Ville et ORYON, une subvention de 5 174,43 € sera sollicitée auprès de la collectivité.

Le Conseil municipal est appelé à approuver le Compte Rendu annuel à la Collectivité de la SAEM ORYON concernant le logement social.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : M. Pierre Regnault, M. Joël Soulard, Mme Angie Leboeuf, M. Francis Lucas, Mme Anne Valin, M. Jacques Auxiette, M. Yann Héлары, Mme Françoise Grivel, Mme Maryse Gane

12	SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX LOIRE-BRETAGNE - APPROBATION DE L'INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON
----	---

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

Conformément aux exigences du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Loire Bretagne, décliné dans le SAGE du Lay, un inventaire des zones humides a été conduit sur le territoire communal de La Roche-sur-Yon, avec au final une obligation de l'intégrer dans le PLU avant

fin 2012.

Cet inventaire n'a pas vocation à se substituer aux dossiers réglementaires « loi sur l'eau », qui demeurent obligatoires pour tout projet d'aménagement. Il s'agit d'identifier seulement les zones humides prioritaires qui feront l'objet d'une intégration dans le PLU. Aussi d'autres zones humides pourront être dénombrées dans le cadre des études réalisées au titre de la loi sur l'eau.

Le code de l'environnement définit les zones humides comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire. La végétation quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles au moins une partie de l'année ».

Identifiées à partir de critères floristiques et pédologiques, les zones humides ont été cartographiées puis caractérisées. Ces descripteurs alimentent une base de données qui permet d'établir une fiche pour chaque zone humide.

Au final, 551 zones humides ont été inventoriées, soit 302 ha (3,5 % de la surface communale). Les surfaces en eau stagnantes et les prairies humides sont les habitats les plus souvent dénombrés.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cet inventaire.

P. REGNAULT signale l'énorme travail réalisé sur ce dossier entre les élus et les personnes concernées. Malgré tout, il note que la France impose un empilement de procédures et de schémas d'aménagement qui entravent les actions environnementales, comparant en cela le fonctionnement des pays nordiques bien plus réactifs en ce domaine.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13	MAITRISE DU MARCHÉ FONCIER AGRICOLE - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SAFER
-----------	--

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

La SAFER est en mesure de proposer son concours pour assurer des missions de maîtrise foncière liée à la mise en œuvre des projets de la collectivité dans les domaines de l'urbanisme, de l'environnement, de la politique d'aménagement et de développement durable du territoire rural. A cette fin il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la SAFER une convention maîtrise foncière pour une durée de 6 ans.

A. VALIN suggère de créer une zone « verte » bio autour de La Roche-sur-Yon.

S. IBARRA indique que la Ville travaille sur beaucoup de sujets mais qu'en la matière la collectivité est limitée par son incapacité à forcer l'initiative privée quand celle-ci fait défaut. Il cite le cas d'une ferme dont les ayants-droits refusent la vente après le décès du propriétaire et où, pourtant, un projet intéressant pourrait voir le jour. Malgré tout, la Ville incite et réalise un travail en ce sens, de plus en plus orienté vers des pratiques durables.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14	INSTAURATION D'UN PROJET URBAIN PARTENARIAL - SITE BOULEVARD EDISON
-----------	--

Rapporteur : M. Joël Soulard

Le groupe Intermarché a fait savoir à la commune son intention de restructurer et d'agrandir son centre commercial situé boulevard Edison à La Roche-sur-Yon.

L'aménagement d'un équipement public nouveau, en l'occurrence la création d'un giratoire (montant estimé à 250 000 € TTC) sur le boulevard Edison, étant rendu nécessaire par le projet du constructeur, un financement à parts égales peut être envisagé entre la collectivité et le constructeur.

Par conséquent, la mise en place d'un Projet Urbain Partenarial (outil permettant aux communes de faire financer tout ou partie du coût des équipements publics par des personnes privées) est proposé pour répartir le financement de l'équipement public entre le groupe Intermarché et la Ville de La

Roche-sur-Yon. Ce dispositif se traduira par la signature d'une convention PUP visant à préciser les engagements des deux parties.

P. REGNAULT insiste sur la qualité du site en devenir, en terme d'offre commerciale mais aussi de services à la personne comme un pôle de santé qui attend l'accord des professionnels pour se concrétiser. La Ville est volontaire dans ce domaine. Il précise toutefois être en accord sur la vigilance à exercer quant au développement du commerce alimentaire sur l'axe route de Nantes, suffisamment pourvu en ce moment.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15	REALISATION D'AMENAGEMENT DE VOIRIE SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL - RUES D'AIZENAY, GUTENBERG ET BD EDISON - CONVENTIONS ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA VILLE - DEMANDES DE SUBVENTIONS - PLANS DE FINANCEMENT
-----------	---

Rapporteur : M. Patrick You

Pour répondre aux objectifs d'amélioration de la sécurité sur les voies de transit important, et afin de ralentir les trafics et améliorer le confort des déplacements doux, piétons et bus urbains, la Ville de La Roche-sur-Yon se propose de réaliser des aménagements de voirie, rues d'Aizenay, Gutenberg et boulevard Edison, sur le domaine routier départemental.

Le Conseil Général de la Vendée propose la signature de conventions entre le Département et la Ville pour chaque site.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16	MODIFICATION DE DOMANIALITE - LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU DECLASSEMENT D'UN DELAISSE DE VOIRIE AVENUE JEAN ETOUBLEAU
-----------	---

Rapporteur : M. Patrick You

Il est proposé au conseil municipal, d'approuver le lancement d'une enquête publique en vue du déclassement d'un délaissé de voirie d'une contenance de 13,50 mètres carrés environ à prélever sur la parcelle HT 03, avenue Jean Etoubleau.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17	CONVENTIONS DE SERVITUDES AU PROFIT D'ERDF POUR LE RENOUVELLEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN PLACE DES ERAUDIÈRES ET DU SYDEV POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION LIEUDIT LA SIRMIÈRE
-----------	--

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

Le Conseil municipal est appelé à consentir, par voie de convention, des servitudes au profit de :

- ERDF pour le renouvellement du réseau électrique souterrain place des Eraudières ;
- du SYDEV pour l'implantation d'un poste de transformation de courant électrique lieudit la Sirmière.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18	AERODROME DES AJONCS - CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AU PROFIT DE LA SCI LE HALL
-----------	---

Rapporteur : M. Patrick You

Le Conseil municipal est appelé approuver le projet de convention proposé par la CCI de la Vendée, en sa qualité de gestionnaire de l'aérodrome de La Roche-sur-Yon Les Ajoncs, à l'effet d'autoriser la SCI LE HALL à occuper, sous le régime des autorisations d'occupation temporaire du domaine public non constitutives de droits réels, un emplacement situé à l'aérodrome et destiné à l'établissement d'un hangar pour l'abri des aéronefs.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19	DENOMINATION DES VOIES ET ESPACES PUBLICS
-----------	--

Rapporteur : M. Mathieu Durquety

Le conseil municipal est appelé, sur proposition de la commission de dénomination des voies et espaces publics réunie le 9 octobre 2012, à se prononcer sur la dénomination : des voies du 1er flot de la ZAC de la Marronnière (ORYON), des voies nouvelles opération VENDÉE HABITAT rue Emile Baumann et de la voie nouvelle opération VENDÉE HABITAT (Les Oudairies).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20	FOURNITURE DES MATÉRIAUX DE CARRIÈRE - APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES
-----------	---

Rapporteur : M. Patrick Dinel

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour la fourniture des matériaux de carrière nécessaires aux travaux de voirie effectués en régie.

3 lots ont été identifiés :

- Lot n° 1 : matériaux secondaires
- Lot n° 2 : matériaux tertiaires
- Lot n° 3 : sables divers

Les marchés à bons de commande, sans minimum ni maximum, seront passés pour une durée d'un an, renouvelables par reconduction tacite, pour une durée maximum de quatre ans.

La Commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 27 septembre 2012, a retenu l'entreprise Carrières MOUSSET SA (Sainte-Florence) pour les 3 lots.

Le Conseil est appelé à autoriser la signature des marchés correspondants.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21	GESTION DES DÉCHETS - APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCÉDURE ET DE SIGNATURE DES MARCHES
-----------	--

Rapporteur : M. Patrick Dinel

Afin de gérer l'ensemble de ses déchets, la Ville doit lancer une procédure d'appel d'offres ouvert qui sera composée de 4 lots :

- Lot n° 1 : location bennes, enlèvement, transport et traitement du tout venant (DIB)
- Lot n° 2 : location bennes, enlèvement, transport, traitement et valorisation de la ferraille
- Lot n° 3 : location bennes, enlèvement, transport et traitement des déchets issus du balayage des voiries
- Lot n° 4 : mise en dépôt des matériaux inertes recyclables.

Seuls les prix seront contractuels.

Les marchés à bons de commande, sans minimum ni maximum, seront passés pour une durée d'un an, renouvelables par tacite reconduction, pour une durée maximum de quatre ans.

A l'issue de l'analyse des offres, la Commission d'appel d'offres se réunira pour l'attribution des marchés.

Le Conseil est appelé à autoriser le lancement de cette procédure d'appel d'offres et la signature des marchés correspondants.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22	AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE - RESTAURANT PLACE NAPOLEON
-----------	---

Rapporteur : M. Joël Soulard

Dans le cadre du programme engagé sur la place Napoléon, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'autorisation d'occupation temporaire avec les futurs exploitants du restaurant, M. et Mme JAUFFRIT, selon les conditions suivantes :

- durée 21 ans ;
- loyer en part fixe (18 000 € HT par an) et pourcentage du chiffre d'affaires (1,8 % HT) ;
- exploitation d'une serre chaude, d'une serre froide et d'un point de vente itinérant.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23	CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE SUR YON ET LA SAEML ORYON POUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL
-----------	--

Rapporteur : M. Mathieu Durquety

L'association Les Vitrites du centre Ville organisait le Marché de Noël. Elle a fait part de son intention de ne plus l'organiser à partir de l'édition 2012.

La SAEML ORYON a proposé ses services pour organiser et gérer cette manifestation festive de fin d'année.

La Ville souhaite répondre favorablement à cette proposition en apportant son concours logistique et en versant une subvention de 68 000 € à la SAEM ORYON.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prennent pas part au vote : M. Pierre Regnault, M. Joël Soulard, Mme Angie Leboeuf, M. Francis Lucas, Mme Anne Valin, M. Jacques Auxiette, M. Yann Hélyary, Mme Françoise Grivel, Mme Maryse Gane

24	OPERATION CHEQUES PARKINGS - PROMOTION DU CENTRE VILLE
-----------	---

Rapporteur : M. Patrick You

Afin de soutenir la fréquentation du centre-ville, la municipalité a décidé de mettre en place pour fin 2012 une opération promotionnelle en partenariat avec l'association des Vitrites du centre-ville.

Cette opération consiste à fabriquer et à diffuser 12 000 tickets 'chèques parkings', encodés, pour une valeur unitaire de 1 euro, utilisables comme moyen de paiement dans les parkings Clemenceau et des Halles. Ces chèques parkings, remis gratuitement par la Ville à l'association des Vitrites du centre-ville, seront offerts par les commerçants à leurs clients.

P. REGNAULT indique qu'une opération spécifique a été ajoutée : les accès gratuits au parking Chanzy les samedis après-midi de décembre. Il estime qu'avec ce dispositif, l'offre de stationnement en période d'achat de Noël rassurera les commerçants.

P. YOU note que les habitudes sont longues à prendre, ainsi du parking de la gare qui est désormais pleinement utilisé mais qui a connu un remplissage à 20 % durant les trois premiers mois de mise en service.

Il suggère de faire ce constat sur le parking Chanzy et de conclure au terme d'un trimestre, au vu de sa fréquentation, l'utilité d'un parking en centre ville.

M. TARROUCHE indique qu'une étude du CERTU, publiée par la Fédération des villes moyennes estime à 30 places de parking pour 1 000 habitants dans les villes de moins de 100 000 habitants. A La Roche-sur-Yon, le rapport est de 100 places pour 1 000 habitants, ramené à 70 pour 1 000 au niveau de l'agglomération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25	MODIFICATION DES STATUTS DE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION SUR LES DOMAINES DE L'EOLIEN ET DE LA GESTION DES COURS D'EAU INTERCOMMUNAUX
-----------	--

Rapporteur : M. Stéphane Ibarra

La compétence « éolien et étude et création des Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) » appartient actuellement aux communes.

Face aux sollicitations des opérateurs économiques pour l'implantation de parcs éoliens, une intervention à l'échelle de l'agglomération permettrait une meilleure cohérence pour l'aménagement du territoire.

Pour autant, si les communes transfèrent cette compétence à l'agglomération, elles seront toujours sollicitées sur le sujet :

- une première fois, dans le cadre du transfert de la compétence ZDE
- une seconde fois pour émettre un avis sur le zonage proposé par l'agglomération si leur territoire est concerné.

Par ailleurs, les statuts de l'agglomération fixent le cadre d'intervention du service Rivières dans la gestion des cours d'eau d'intérêt communautaire à savoir :

- la compétence facultative n° 6 : Protection des berges et de la qualité des eaux, avec la précision : protection du patrimoine hydraulique : gestion des berges (avec la liste des 18 cours d'eau de compétence intercommunale).

Cette inscription statutaire nécessite d'être précisée au vu des interventions réelles de l'agglomération. En effet, le champ d'action ne se limite pas aux berges mais aussi aux ouvrages présents dans les cours d'eau (vannages, seuils, gué, etc). L'intervention de l'agglomération concerne donc en réalité le lit mineur des rivières d'intérêt intercommunal.

Le Conseil d'Agglomération, dans sa séance du 24 octobre 2012, a décidé de modifier les statuts pour prendre en compte cette évolution de périmètre d'intervention.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la modification des statuts de La Roche-sur-Yon Agglomération portant sur :

- la prise de la compétence « étude, création et délimitation de Zones de Développement Eolien »,
- la modification concernant l'intervention en faveur de la protection des cours d'eau.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26	CONCEPTION ET IMPRESSION DU GUIDE PRATIQUE DU TERRITOIRE DE LA ROCHE SUR YON, DU MAGAZINE ROCHE MAG ET DU PLAN PAPIER – PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES – AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES
-----------	---

Rapporteur : Mme Maryse Souchard

La Ville de La Roche-sur-Yon édite depuis plusieurs années les supports Roche Mag, Guide pratique et un plan de ville papier.

Le précédent marché arrivant à expiration le 31 décembre 2012, la Ville a lancé une nouvelle procédure d'appel d'offres concernant les travaux de composition et de photogravure du Roche Mag et du guide (lot n° 1) et les travaux d'impression et de façonnage des trois supports (lot n° 2).

La commission d'appel d'offres, réunie le 17 octobre 2012, a attribué le lot n° 1 à la société Scoop Communication (45160 Olivet) et le lot n° 2 à la société Vincent (37042 Tours).
Le Conseil municipal est appelé à prendre acte de la procédure d'appel d'offres.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27	REMISE GRACIEUSE DE FRAIS DE FOURRIERE
-----------	---

Rapporteur : M. Jean-Yves Daviaud

Le véhicule de Mlle Marie MERCIER a fait l'objet d'une procédure d'enlèvement dans le cadre de la fourrière automobiles municipale. Elle a acquitté la somme de 91,50 €.

Par courrier en date du 25 janvier 2012, étant donné sa situation personnelle, son frère a sollicité Monsieur le Maire de La Roche-sur-Yon pour une remise gracieuse des frais engendrés par cette procédure.

Au vu des éléments fournis par M. Joël MERCIER, il est proposé de donner une réponse favorable à sa demande de remise gracieuse en ordonnant le remboursement de la somme de 91,50 €.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28	Question retirée de l'ordre du jour
-----------	--

29	CONVENTION RELATIVE A L'EDITION 2013 DE 'LA FOLLE JOURNEE DE NANTES EN REGION' DANS LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON
-----------	---

Rapporteur : Mme Patricia Cereijo

L'opération « La Folle Journée de Nantes en région 2013 » se déroulera du 25 au 27 janvier 2013.

L'édition 2013 aura pour thème la musique française et espagnole de 1860 à nos jours. Elle sera servie par les plus grands interprètes européens d'aujourd'hui.

La convention a pour objet de définir les conditions générales d'organisation et de promotion des concerts de la Folle Journée de Nantes en région 2013 à LA ROCHE-SUR-YON, entre la Région des Pays de la Loire, la Ville de La Roche-sur-Yon, le Grand R scène nationale et le CREA.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30	DESIGNATION D'ELUS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE EDOUARD HERRIOT
-----------	--

Rapporteur : Mme Sylvie Chartier

En raison d'une évolution des effectifs passés à plus de 600 élèves, il est nécessaire de modifier la composition du conseil d'administration du collège Edouard Herriot, et, en conséquence, de désigner un troisième représentant de la collectivité à cette instance.

Il est proposé de désigner :

Titulaires	- Yves ROULEAU - Patricia CEREIJO - Jacques BESSEAU
------------	---

Suppléants	- Nicole CHABOT - Mathieu DURQUETY - Alexandre MAISONNEUVE LE BREC
------------	--

QUESTION ADOPTÉE PAR

34 voix POUR

1 ABSTENTION de Mme Madeleine David

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 1)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05.

Le Maire

Pierre REGNAULT





La Roche-sur-Yon, l'esprit pionnier

Ville membre de la Fédération européenne des villes napoléoniennes

**DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Conseil Municipal du 14 novembre 2012

DOMAINE LOCATION – VILLE : BAILLEUR

<i>Locataire</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Caisse d'Allocations Familiales de la Vendée	Mise à disposition de locaux – Maison de quartier des Pyramides, rue Champollion	27/09/2012
Mlle Emily DESTAERKE-FONTAINE et M. Antoine SEMPE	Mise à disposition d'une maison d'habitation – 13 rue René Couzinet	10/10/2012
Association Auto Ecole Sociale	Mise à disposition d'un local – Espace Prévert, 70 rue Chanzy	10/10/2012
Société Hippique Yonnaise	Mise à disposition du Centre équestre municipal – Les Terres Noires	16/10/2012

DIVERS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Convention de prestation pour la mise en place des ateliers découvertes année scolaire 2012/2013 avec la Fédération des œuvres laïques de Vendée, Relais pleine nature et environnement	14/09/2012
Convention de prestation pour la mise en place des activités de l'Accompagnement éducatif année scolaire 2012/2013 avec la Fédération des œuvres laïques de Vendée - USEP	14/09/2012
Convention de prestation pour la mise en place des ateliers découvertes année scolaire 2012/2013 avec La Roche Vendée Cyclisme	17/09/2012
Convention de prestation pour la mise en place des ateliers découvertes année scolaire 2012/2013 avec M. Sébastien LEGRET	17/09/2012
Convention de prestation pour la mise en place des ateliers découvertes année scolaire 2012/2013 avec le Gymnastique Club La Roche-sur-Yon	18/09/2012
Convention de prestation pour la mise en place des ateliers découvertes année scolaire 2012/2013 avec le Judo Club Yonnais	18/09/2012
Convention de prestation pour la mise en place des ateliers découvertes et de l'accueil ludique année scolaire 2012/2013 avec l'ACYAQ	19/09/2012
Convention de prestation pour la mise en place des ateliers découvertes année scolaire 2012/2013 avec Mme Sonia BROUSSARD	20/09/2012
Convention de prestation pour la mise en place des ateliers découvertes année scolaire 2012/2013 avec l'association « Ecole Moring Bourbon »	20/09/2012
Convention de prestation pour la mise en place des accueils ludiques année scolaire 2012/2013 avec la maison de quartier de la Vallée Verte	20/09/2012
Convention avec l'Association de coordination yonnaise des associations de quartier pour le projet « Accompagnement à la scolarité »	19/09/2012

Article 28 - Procédures adaptées }
 Article 30 - Services procédures adaptées }
 Article 33 - Appel d'Offres < 500 000 € HT } < à 500 000 € HT - Délégation Générale du Maire
 Article 35 - Marché négocié < 500 000 € HT }
 Article 74-II-1° - Maîtrise d'œuvre forme adaptée }

**INFORMATION SUR LES MARCHES
 D'UN MONTANT INFÉRIEUR AU SEUIL DÉFINI
 PAR DÉLIBÉRATION DU 20 AVRIL 2011 : < 500 000 € HT
 L 2122.22 - 4° du C.G.C.T**

Ville

**Du 15 septembre au 29 octobre 2012
 Conseil Municipal du 14 novembre 2012**

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
12-114	TELEREPA FRANCE 20bis Rue du Plessis 35770 VERN-SUR-SEICHE	Rue Clémenceau, Rue Jaurès, Rue Chanzy, Rue Thiers et Bd Briand – travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales	69 692 €
12-115	MERCERON TP 172 Rue Carnot 85305 CHALLANS	Franchissement d'un ruisseau au lieu-dit Le Faon, route de La Ferrière	59 774,25 €
12-117	ATAE 85 112 Boulevard Don Quichotte 85000 LA ROCHE-SUR-YON	ANRU -- restructuration du boulevard Branly, cheminements doux Val de Forges – Omay – Brossardière – Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé	6 440 €
12-118	AFPI Pays de Loire 41 Boulevard de Batignolles BP 32826 44328 NANTES Cedex	Assistance au recrutement – tests de recrutement pour les postes d'encadrement ou présentant des spécificités	Mini : 8 000 € / an Maxi : 20 000 € / an Durée : 1 an x 3
12-142	PETIT FORESTIER 11 Route de Tremblay 93420 VILLEPINTE	Location de véhicules frigorifiques pour le CMR	TF : 922 € / mois / véhicule + 0,0805 € km TC : 629 € / mois / véhicule + 0,0574 € km Soit 118 704 € / 4 ans

* T.F : Tranche Ferme / T.C : Tranche Conditionnelle

REGISTRE DES AVENANTS

Légende :

CCC : changement coordonnées bancaires
 CDS : changement dénomination sociale
 CI : changement indice
 ER : erreur matérielle
 FV : formule de révision
 MP : modification prestation sans incidence financière
 AF : affermissement

MBPU : modification bordereau de prix unitaires
 MV : moins-value
 RM : résiliation marché
 PS : prestation supplémentaire
 PV : plus-value
 PD : prolongation du délai
 MIMa : modification mini et/ou maxi

Date de saisie	N° de marché	Titulaire du marché	Intitulé du marché	Montant marché € HT	Pilote MP	Pilote technique	N° Avenant	Objet Avenant	Montant Avenant	% sur montant de base du marché	Détail avenant (préciser motifs de l'avenant)	Délibération
04/10/2012	V12-021	BE Pierre LEBRUN	ANRU - Marché de MOE Infrastructure Lot 2 - Cheminement doux Ormay / Val de La Brossardière	32 150,00 €	BC	E. DESTAERKE	2	FD	1 575,00	< 5 %	Arrêt de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux + arrêt du forfait définitif de rémunération	20/04/2011
04/10/2012	V11-058	QUALICONSULT	Mission de CT Lot 1 - Groupe Scolaire et Maison de Quartier Jean Yole	4 460,00 €	BC	P. BOURON	1	PV	210,00	4,71 %	Ajout d'une mission	20/04/2011

CONSEIL MUNICIPAL du 14 NOVEMBRE 2012

L 2122-22 C.G.C.T.

Date de dépôt du recours	Thème	Types de contentieux
28/09/2012	Personnel	Requête : demande d'annulation du titre exécutoire n° 70-430 établi par la Ville de La Tranche-sur-Mer le 27/07/2012 à l'encontre de la Ville de La Roche-sur-Yon.
28/09/2012	Personnel	Requête : demande d'annulation du titre exécutoire n° 70-431 établi par la Ville de la Tranche-sur-Mer le 27/07/2012 à l'encontre de la Ville de La Roche-sur-Yon.
15/10/2012	Marché Public	Référé précontractuel : SARL LILIAN c/Ville de La Roche-sur-Yon. Contre décision d'attribution du 27/09/2012 (Lot n° 10 plâtrerie, construction d'un pôle associatif dans l'ancienne gendarmerie).